



## Litige état des lieux sortant

Par **fany53**, le **20/09/2009** à **18:24**

Bonjour,

voilà nous avons un problème avec un état des lieux

Je vous résume en quelques mots

J'ai envoyé mon préavis le 25 mai 2009 avec un préavis de 3 mois nous avons déménagé et tout nettoyé pour le 25 août 2009. N'ayant pas de nouvelles du notaire ni du propriétaire au mois d'août pour l'état des lieux j'ai appelé au cabinet du notaire le 25 août pour savoir comment ça allait se passer, on m'a répondu que le notaire n'avait pas le temps en ce moment. Au mois de septembre toujours pas de nouvelles ? j'ai rappelé car je ne trouve pas ça normal et j'ai eu un rendez-vous pour le 7 septembre. Nous avons fait l'état des lieux avec le notaire il m'a dit que tout était bon (à part la douche à l'étage qui était abîmée) donc il a marqué ça sur une feuille volante sur laquelle j'ai signé à la fin de l'état des lieux. Maintenant le 19 septembre 2009 je reçois une lettre me disant qu'il fallait que je retourne faire le ménage car soit disant c'était mal fait.

donc j'aimerais savoir si ils sont en droit ou pas de nous refaire faire le ménage 1 mois après la date du fin de contrat

j'espère que j'ai été claire dans mon résumé et j'espère que vous allez pouvoir me renseigner en vous remerciant